

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

UFI: CJE3-90AP-F005-RSP8

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

###### **Utilisation de la substance/de la préparation**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

###### **Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

##### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

##### **Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable: AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333  
145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
0800 564 402 (CHEMTREC)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

##### **Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 2 de 12

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

## Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Préparations

## Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

## Composants pertinents

| Nº CAS    | Substance   | Quantité     |                  |            |
|-----------|---|--------------|------------------|------------|
|           | Nº CE   | Nº Index     | Nº REACH         | Quantité   |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                            |              |                  |            |
| 7647-01-0 | chlorure d'hydrogène  |              |                  | 5 - < 10 % |
|           | 231-595-7   | 017-002-01-X | 01-2119484862-27 |            |
|           | Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H290 H314 H318 H335 |              |                  |            |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS    | Nº CE  | Substance            | Quantité   |
|-----------|--|----------------------|------------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA   |                      |            |
| 7647-01-0 | 231-595-7  | chlorure d'hydrogène | 5 - < 10 % |
|           | Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25 STOT SE 3; H335: >= 10 - 100 |                      |            |

## Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 3 de 12

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Aucune donnée disponible

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
Appeler un médecin en cas de malaise.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides non combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Gaz d'acide chlorhydrique

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 4 de 12

#### Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### Pour les non-sécouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 5 de 12

#### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

##### Conseils pour le stockage en commun

respecter les réglementations nationales

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

température de stockage: +15°C - +25°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

| Nº CAS    | Substance           | ppm | mg/m <sup>3</sup> | fib/ml | Catégorie | Notation | Origine |
|-----------|---------------------|-----|-------------------|--------|-----------|----------|---------|
| 7647-01-0 | Acide chlorhydrique | 2   | 3                 |        | VME 8 h   | SSC      |         |

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS    | Substance                            | DNEL type | Voie d'exposition | Effet | Valeur               |
|-----------|--------------------------------------|-----------|-------------------|-------|----------------------|
| 7647-01-0 | chlorure d'hydrogène                 |           |                   |       |                      |
|           | Salarié DNEL, à long terme           |           | par inhalation    | local | 8 mg/m <sup>3</sup>  |
|           | Salarié DNEL, aigu                   |           | par inhalation    | local | 15 mg/m <sup>3</sup> |
|           | Utilisateur privé DNEL, à long terme |           | par inhalation    | local | 8 mg/m <sup>3</sup>  |
|           | Utilisateur privé DNEL, aigu         |           | par inhalation    | local | 15 mg/m <sup>3</sup> |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:

Masque de protection du visage

lunettes à coques.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 6 de 12

protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Vêtement de protection résistant aux acides

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: E-(P2)

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |
|--|--------------------------|
| L'état physique:   | Liquide                  |
| Couleur:   | incolore                 |
| Odeur:   | sans odour               |
| Seuil olfactif:  | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation:  | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité:  | non applicable           |
| Limite inférieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair:  | X                        |
| Température d'auto-inflammation:   | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:  | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur:   | 0                        |
| Viscosité cinématique:   | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:   | facilement soluble       |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 7 de 12

|                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Solubilité dans d'autres solvants     |                          |
| non déterminé                         |                          |
| La vitesse de dissolution:            | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion:        | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible |
| Densité (à 20 °C):                    | 1,04 g/cm <sup>3</sup>   |
| Densité relative:                     | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:                    | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:           | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules:      | Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Dangers d'explosion                  |                          |
| Aucune donnée disponible             |                          |
| Combustion entretenue:               | Aucune donnée disponible |
| Température d'inflammation spontanée |                          |
| solide:                              | non applicable           |
| gaz:                                 | non applicable           |
| Propriétés comburantes               |                          |
| Aucune donnée disponible             |                          |

#### Autres caractéristiques de sécurité

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation:               | Aucune donnée disponible |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant:                | 0%                       |
| Teneur en corps solides:          | Aucune donnée disponible |
| Point de sublimation:             | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement:          | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible:         |                          |
| Viscosité dynamique:              | Aucune donnée disponible |
| Durée d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |

#### Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

#### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Métal.

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 8 de 12

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

##### **Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Informations sur les voies d'exposition probables**

Pas de données disponibles pour le mélange.

##### **Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

##### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

##### **Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles pour le mélange.

##### **Autres informations**

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 9 de 12

#### Information supplémentaire

Irritant

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nº CAS    | Substance                        |               |           |                |        |         |  |
|-----------|----------------------------------|---------------|-----------|----------------|--------|---------|--|
|           | Toxicité aquatique               | Dose          | [h]   [d] | Espèce         | Source | Méthode |  |
| 7647-01-0 | chlorure d'hydrogène             |               |           |                |        |         |  |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 862 mg/l | 96 h      | Leuciscus idus |        |         |  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Effet nocif par modification du pH.

Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

#### Information supplémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1789

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ACIDE CHLORHYDRIQUE

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide chlorhydrique 2.8 mol/l**

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 10 de 12

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                  |
| Étiquettes:  | 8                   |
| Code de classement:  | C1                  |
| Dispositions spéciales:                                    | 520                 |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                 |
| Quantité exceptée:   | E2                  |
| Catégorie de transport:                                    | 2                   |
| N° danger:   | 80                  |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | E                   |
| <b>Transport fluvial (ADN)</b>                             |                     |
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1789             |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ACIDE CHLORHYDRIQUE |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                  |
| Étiquettes:  | 8                   |
| Code de classement:  | C1                  |
| Dispositions spéciales:                                    | 520                 |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                 |
| Quantité exceptée:   | E2                  |
| <b>Transport maritime (IMDG)</b>                           |                     |
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1789             |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | HYDROCHLORIC ACID   |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                  |
| Étiquettes:  | 8                   |
| Dispositions spéciales:                                    | -                   |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                 |
| Quantité exceptée:   | E2                  |
| EmS:   | F-A, S-B            |
| <b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>                 |                     |
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1789             |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | HYDROCHLORIC ACID   |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                  |
| Étiquettes:  | 8                   |
| Dispositions spéciales:                                    | A3 A803             |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                    | 0.5 L               |
| Passenger LQ:  | Y840                |
| Quantité exceptée:   | E2                  |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):     | 851                 |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acide chlorhydrique 2.8 mol/l

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 11 de 12

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,12.

##### Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

##### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification     | Procédure de classification         |
|--------------------|-------------------------------------|
| Met. Corr. 1; H290 | Sur la base des données de contrôle |

##### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide chlorhydrique 2.8 mol/l**

Révision: 26.09.2025

Code du produit: AC15.00412

Page 12 de 12

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*